



☎ : 02.99.62.62.95

Département d'Ille et Vilaine

Mairie de La Bouëxière

Arrêté n° 2026-04-02

ARRETE DE REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de La Bouëxière

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8 et ses suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

Considérant la demande formulée par la Société organisatrice du Tour de Bretagne Cycliste et le tracé de l'itinéraire de l'étape 6 du Tour de Bretagne Cycliste (Plaintel- La Bouëxière) qui parcourra le territoire communal le jeudi 30 avril 2026 ;

Considérant que les conditions d'organisation du Tour de Bretagne Cycliste imposent la privatisation des parkings et du stationnement le long des voies impliquant la fermeture aux usagers habituels ;

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité des usagers et participants au Tour de Bretagne Cycliste le jeudi 30 avril 2026 ;

ARRETE

- **ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant du mercredi 29 avril (20h) au jeudi 30 avril 2026 (20h) :
 - ❖ Parking Maisonneuve (Rue de Bréhat)
 - ❖ Parking La Poste (Rue Eric Tabarly)
 - ❖ Parking Eglise (Rue St Martin)
 - ❖ Parking Cimetière (Rue de Vitré)
 - ❖ Parking Derrière Espace Sportif Pierre de Coubertin
 - ❖ Allée des Marronniers
 - ❖ Rue Jean Marie Pavy
 - ❖ Rue St Martin
 - ❖ Rue de Groix
 - ❖ Rue Eric Tabarly
 - ❖ Routes départementales D 106 - D 528 – D100 (partie concernée par le passage de l'épreuve cycliste)
- **ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les **services techniques de La Bouëxière**
- **ARTICLE 3** : M le commandant de la Gendarmerie de Liffré et M le Maire de La Bouëxière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur
- **Transcription** sera effectuée sur le registre des arrêtés municipaux et l'affichage sera effectué dans le classeur réservé à cet effet.

Fait à La Bouëxière, le 2 avril 2026

Le Maire
Jean-Marc PELLE



